

Présidence : Finlande

724ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 31 juillet 2008

Ouverture : 10 h 10
Clôture : 11 heures

2. Président : M. A. Turunen

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, exprimé ses condoléances à la Turquie à l'occasion des attaques terroristes perpétrées à Istanbul le 27 juillet 2008. Le Conseil a ensuite observé une minute de silence. La Turquie a exprimé sa gratitude pour ces condoléances.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE OSCE-AFGHANISTAN DE 2008

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 859 (PC.DEC/859) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence OSCE-Afghanistan de 2008 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Afghanistan (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/687/08), États-Unis d'Amérique, Canada, Président

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2008 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 860 (PC.DEC/860) sur l'ordre du jour de la Réunion de 2008 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

France-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/685/08), Turkménistan (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision), Président, France-Union européenne (PC.DEL/686/08), États-Unis d'Amérique, Turquie

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Affaire Kononov contre Lettonie à la Cour européenne des droits de l'homme* : Fédération de Russie (PC.DEL/690/08 OSCE+), Lettonie (PC.DEL/688/08)
- b) *Rencontre de vétérans de la 20ème division de Waffen SS à Sinimäe (Estonie), le 26 juillet 2008* : Fédération de Russie (PC.DEL/691/08 OSCE+), Estonie (PC.DEL/692/08 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Annonce de la distribution du rapport sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/118/08/Rev.1)* : Président
- b) *Prorogation du mandat de deux membres du Comité d'audit (CIO.GAL/114/08 OSCE+)* : Président

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Aucune déclaration

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Contributions mises en recouvrement qui n'ont pas encore été acquittées (PC.ACMF/45/08 Restr.)* : Président
- b) *Conférence sur le succès des poursuites dans les affaires de traite d'êtres humains – défis et bonnes pratiques, prévue à Helsinki les 10 et 11 septembre 2008* : Président
- c) *Adoption, par le Conseil économique et social des Nations Unies, d'une résolution sur le renforcement de la coordination des efforts de l'Organisation*

*des Nations Unies et d'autres dans la lutte contre la traite des personnes le
25 juillet 2008 : Biélorussie (PC.DEL/689/08 OSCE+)*

- d) *Présentation vidéo sur la Conférence « L'OSCE mise en scène » tenue à
Vienne du 4 au 7 juillet 2008 : Président*

4. Prochaine séance :

Jeudi 4 septembre 2008 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/859
31 juillet 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

724ème séance plénière

PC Journal No 724, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION No 859
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET
MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA
CONFÉRENCE OSCE-AFGHANISTAN DE 2008

Kaboul (Afghanistan), 9 et 10 novembre 2008

Le Conseil permanent,

Comme suite à sa Décision numéro 851/Rev.1 de tenir la Conférence OSCE-Afghanistan de 2008 sur le thème « Renforcement de la coopération entre l'OSCE et ses partenaires asiatiques pour la coopération afin de relever les défis à la sécurité » à Kaboul, les 9 et 10 novembre 2008,

Tenant compte des recommandations figurant dans sa Décision No 762 sur les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE,

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent dans l'annexe.

**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE OSCE-AFGHANISTAN
DE 2008 SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION
ENTRE L'OSCE ET SES PARTENAIRES ASIATIQUES POUR
LA COOPÉRATION AFIN DE RELEVER LES DÉFIS À LA SÉCURITÉ**

Kaboul (Afghanistan), 9 et 10 novembre 2008

**Accueillie conjointement par le Ministère des affaires étrangères de la
République islamique d'Afghanistan et l'Organisation pour la sécurité et la
coopération en Europe (OSCE)**

I. Ordre du jour

Dimanche 9 novembre 2008

9 h 30 – 10 h 15 Séance d'ouverture

Coprésident : représentant du Président en exercice de l'OSCE
 représentant du pays hôte

Allocutions d'ouverture

- Représentant du pays hôte
- Représentant du Président en exercice de l'OSCE
- Représentant du Président du Groupe de contact avec les
partenaires asiatiques pour la coopération
- Secrétaire général de l'OSCE

10 h 15 – 10 h 30 Pause

10 h 30 – 12 h 30 Séance 1 : contribution de l'OSCE au renforcement des capacités
dans la région de l'OSCE et les partenaires asiatiques pour la
coopération

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- Promotion du renforcement des institutions, renforcement des
capacités en matière électorale, respect et jouissance des droits
de l'homme et démocratisation en tant qu'éléments de la
sécurité et de la stabilité ;

- Le Fonds de partenariat en tant qu’outil pour favoriser l’approfondissement des relations avec les partenaires pour la coopération ;
- Rôle de l’OSCE dans les suites à donner à la Conférence internationale de Paris sur l’Afghanistan de juin 2008 ;
- Pertinence des engagements de l’OSCE relatifs à la dimension humaine pour la sécurité et la stabilité dans les partenaires asiatiques pour la coopération.

12 h 30 – 14 heures Pause

14 heures – 17 heures Séance 2 : menaces pour la sécurité et la stabilité communes des États participants de l’OSCE et des partenaires asiatiques pour la coopération, une attention particulière étant accordée à l’Asie centrale et à l’Afghanistan

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- Suivi de la Conférence d’experts de l’OSCE de 2008 sur la coopération internationale pour lutter contre le trafic de drogues illicites et de précurseurs chimiques ;
- Mécanismes concrets pour renforcer l’engagement des partenaires asiatiques dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

15 h 30 – 15 h 45 Pause

15 h 45 – 17 heures Débat (suite)

17 heures Fin de la première journée

Lundi 10 novembre 2008

9 h 30 – 11 h 15 Séance 3 : défis et possibilités en matière de sécurité et de gestion des frontières, y compris la modernisation des douanes

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- Meilleures pratiques pour assurer la sécurité des frontières et rationaliser les procédures aux frontières et les procédures douanières ;
- Accroissement des recettes de l’État grâce à une meilleure gestion des frontières ;

développement économique – GUAM, Programme des Nations Unies pour le développement et Stratégie nationale pour le développement de l’Afghanistan.

Des représentants des membres du Forum régional de l’ANASE pourront assister à la Conférence en tant qu’invités du pays hôte. D’autres pays et organisations pourront aussi être invités par le pays hôte.

Des représentants d’organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l’OSCE (inscription préalable requise).

III. Calendrier et autres modalités d’organisation

La Conférence débutera le 9 novembre 2008 à 9 h 30 (séance d’ouverture) et s’achèvera le 10 novembre 2008 à 13 heures.

Les séances d’ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice de l’OSCE et un représentant du pays hôte.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Les règles de procédure et les méthodes de travail de l’OSCE s’appliqueront, *mutatis mutandis*, à la conférence.

Les séances d’ouverture et de clôture seront ouvertes aux médias.

La Conférence se tiendra à Kaboul (République islamique d’Afghanistan).

La langue de travail sera l’anglais.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/860
31 juillet 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

724ème séance plénière

PC Journal No 724, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 860
ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2008
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT
LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Rappelant en outre les dispositions du chapitre I et du paragraphe 9 du chapitre VI du Document d'Helsinki 1992,

Rappelant également sa Décision No 841 (PC.DEC/841) du 13 mars 2008 relative aux dates de la Réunion de 2008 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et sa Décision No 842 (PC.DEC/842) du 13 mars 2008 sur les thèmes pour la deuxième partie de ladite réunion,

Décide d'adopter l'ordre du jour de la Réunion de 2008 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, tel qu'il figure en annexe.

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2008
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT
LA DIMENSION HUMAINE**

Varsovie, 29 septembre – 10 octobre 2008

Lundi 29 septembre 2008

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 13 heures | Séance plénière d'ouverture |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 1: état de droit I, notamment : <ul style="list-style-type: none">– Transparence législative ;– Indépendance de l'appareil judiciaire ;– Droit à un procès équitable ;– Suivi du Séminaire sur la dimension humaine tenu du 14 au 16 mai 2008 et consacré à la justice constitutionnelle. |

Mardi 30 septembre 2008

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 2: libertés fondamentales I, notamment : <ul style="list-style-type: none">– Allocution du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias ;– Liberté d'expression, médias et information libres. |
| 13 heures – 15 heures | Pause |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 3: libertés fondamentales II, notamment : <ul style="list-style-type: none">– Liberté de réunion et d'association ;– Liberté de circulation ;– Institutions nationales des droits de l'homme et rôle de la société civile dans la protection des droits de l'homme. |

Mercredi 1er octobre 2008

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 4 : état de droit II, notamment :
- Échange de vues sur la question de l'abolition de la peine capitale ;
 - Prévention de la torture ;
 - Protection des droits de l'homme et lutte contre le terrorisme.
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 5 : tolérance et non-discrimination I, notamment :
- Allocution du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ;
 - Minorités nationales ;
 - Prévention du nationalisme, du racisme et du chauvinisme agressifs ;
 - Suivi de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine tenue les 29 et 30 mai 2008 et consacrée au rôle des institutions nationales antidiscrimination dans la lutte contre le racisme et la xénophobie, en ce qui concerne en particulier les personnes appartenant à des minorités nationales et les migrants.

Jeudi 2 octobre 2008

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 6 : tolérance et non-discrimination I (suite)
- Mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE sur les Roms et les Sintis ;
 - Suivi de la Réunion supplémentaire sur la dimension humaine tenue les 10 et 11 juillet 2008 et consacrée aux politiques viables pour l'intégration des Roms et des Sintis.
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 7 : tolérance et non-discrimination II, notamment :
- Égalité des chances pour les femmes et les hommes ;
 - Mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes ;
 - Prévention de la violence à l'encontre des femmes.

Vendredi 3 octobre 2008

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 8 (thème spécialement choisi) : éducation et sensibilisation dans le domaine de la promotion des droits de l'homme
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 9 (thème spécialement choisi) : éducation et sensibilisation dans le domaine de la promotion des droits de l'homme (suite)

Lundi 6 octobre 2008

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 10 tolérance et non-discrimination II (suite) :

Examen de la mise en œuvre des engagements, promotion du respect et de la compréhension mutuels et lutte contre les crimes inspirés par la haine :
- Lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, axée également sur l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions ;
 - Lutte contre l'antisémitisme ;
 - Lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans.
- 13 heures – 15 heures Pause
- 15 heures – 18 heures Séance de travail 11 : questions humanitaires et autres engagements, notamment :
- Travailleurs migrants, intégration des migrants en situation régulière ;
 - Réfugiés et personnes déplacées ;
 - Traitement réservé aux citoyens d'autres États participants.

Mardi 7 octobre 2008

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 12 (thème spécialement choisi) : liberté de religion ou de conviction
- 13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures Séance de travail 13 (thème spécialement choisi) : liberté de religion ou de conviction (suite)

Mercredi 8 octobre 2008

10 heures – 13 heures Séance de travail 14 (thème spécialement choisi) : ciblage sur l'identification des victimes de la traite, l'assistance aux victimes et leur accès à la justice

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures Séance de travail 15 (thème spécialement choisi) : ciblage sur l'identification des victimes de la traite, l'assistance aux victimes et leur accès à la justice (suite)

Jeudi 9 octobre 2008

10 heures – 13 heures Séance de travail 16 : débat sur les activités menées dans le cadre de la dimension humaine (avec un accent particulier sur les activités de projet), notamment :

- Présentation des activités du BIDDH et des autres institutions et opérations de terrain de l'OSCE visant à mettre en œuvre les priorités et les tâches énoncées dans les décisions et autres documents de l'OSCE.

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures Séance de travail 17 : institutions démocratiques, notamment :

- Élections démocratiques ;
- Démocratie aux niveaux national, régional et local ;
- Citoyenneté et droits politiques.

Vendredi 10 octobre 2008

10 heures – 13 heures Séance plénière élargie de clôture (avec la participation des directeurs des droits de l'homme, des ambassadeurs à l'OSCE et des chefs des institutions de l'OSCE) :

- Questions diverses ;
- Clôture.

PC.DEC/860
31 juillet 2008
Pièce complémentaire

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation du Turkménistan :

« S'agissant de la décision qui a été adoptée sur l'ordre du jour de la Réunion de l'OSCE de 2008 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, nous tenons à faire la déclaration interprétative ci-après.

La délégation du Turkménistan s'est associée au consensus sur cette décision avec la ferme conviction que la Présidence, le BIDDH et les États participants continueront de rechercher une solution concrète à notre préoccupation concrète.

La délégation du Turkménistan est consciente du fait que les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle important dans les activités de cette Organisation et que le dialogue entre États participants et société civile est un aspect important de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE.

La délégation du Turkménistan est vivement préoccupée par le fait que des lacunes dans le processus d'inscription, l'absence de critères clairs et l'incapacité à régler des problèmes précis aient ébranlé la confiance dans les réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.

Ces cinq dernières années, plusieurs personnes qui ont commis un acte terroriste au Turkménistan en novembre 2002 et ont été condamnées par la Cour suprême du Turkménistan ont été en mesure de participer à diverses réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine sous couvert de diverses ONG qu'ils ont créées afin de blanchir leur passé et d'échapper à leur condamnation. Et cela s'est produit nonobstant le fait que ces personnes répondent de façon idéale à l'unique critère de l'OSCE pour l'exclusion d'ONG et de personnes de ses réunions, critère qui figure dans le Document d'Helsinki 1992 et selon lequel les personnes ou les organisations qui pratiquent ou excusent le terrorisme ou la violence ne peuvent être invitées aux réunions de l'OSCE.

La délégation du Turkménistan a régulièrement fourni les informations nécessaires sur les crimes commis par ces personnes et protesté contre leur participation à des réunions de l'OSCE. À notre grande déception, cette question n'a reçu toute l'attention qu'elle méritait qu'après l'adoption de certaines mesures par notre délégation.

La délégation du Turkménistan suivra de très près la prochaine réunion à Varsovie et, si ces personnes y étaient à nouveau présentes, elle se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher des criminels de participer à nos réunions, et notamment d'user du droit de s'associer ou non au consensus sur nos futures réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.

Au cours de la période précédente, plusieurs États participants ont demandé à disposer de davantage de temps pour traiter de cette question et trouver une issue acceptable à la situation. Dans un esprit de coopération, le Gouvernement turkmène souscrit à cette demande et appelle à utiliser ce temps pour aborder cette question sérieusement car, la prochaine fois, il se pourrait non seulement que nos préoccupations particulières ne soient pas prises en considération et réglées, mais aussi qu'un consensus ne soit pas possible et, fait plus important encore, que la bonne volonté et la coopération fassent défaut.

Pour le Turkménistan, la coopération avec l'OSCE est importante et nous mettrons tout en œuvre pour empêcher des criminels de faire échouer cette coopération.

Nous avons entendu l'appel de la Présidence et des États participants et nous espérons maintenant que la Présidence et les États participants entendront également notre appel.

Nous demandons que cette déclaration soit jointe à la décision adoptée et incluse en tant qu'annexe au journal de ce jour. »